

POLITIQUE NUMÉRIQUE  
**PROJET DE PROPOSITIONS  
SOUMISES À CONSULTATION**

**Version française**

**Ce document contient le projet de propositions  
soumises à consultation publique.**

**Contact : [geneve.lab@etat.ge.ch](mailto:geneve.lab@etat.ge.ch)**

**Etat au 23.02.2018**

Ce document présente les propositions soumises à consultation publique au mois de mars 2018 par l'Etat de Genève dans le cadre de l'élaboration de sa politique numérique.

**Les traductions en allemand, anglais et italien sont fournies à titre indicatif. Elles ont fait l'objet d'une traduction automatique avec l'outil Deepl.**

Le canton de Genève a pour objectif de définir une politique numérique, qui va lui permettre de réussir sa transition numérique et d'assurer la cohérence de ses actions auprès de tous. L'Etat de Genève doit prendre le train des technologies qui vont transformer notre quotidien dans les années et les décennies à venir. Il est donc indispensable de s'appuyer sur les travaux d'exploration, d'appriovissement, d'identification des opportunités et des défis que posent ces technologies à Genève. Pour ce faire, une démarche inclusive est indispensable, en associant toutes les parties prenantes (monde académique, entreprises, société civile). Le projet d'élaboration de la politique numérique vise à fournir une vision cohérente et transverse du rôle de l'Etat pour accompagner la transition numérique de Genève. Il s'agit donc de mettre en avant des orientations et des exemples illustratifs. De plus, cette politique numérique doit soutenir une nouvelle manière de fonctionner, permettant un renforcement de la transversalité et de l'ouverture au service du citoyen.

La consultation publique est accessible depuis [numerique.ge.ch](http://numerique.ge.ch)

## Propositions

<b><u>I. PRINCIPES</u></b> .....	<b>3</b>
➤ APPROCHE CENTRÉE USAGERS .....	3
➤ CONFIANCE .....	3
➤ RESPECT DES DONNÉES .....	4
➤ ETHIQUE.....	4
➤ EFFICIENCE .....	4
<b><u>II. FACILITER</u></b> .....	<b>5</b>
➤ RENFORCER ET ÉLARGIR LA PARTICIPATION CITOYENNE .....	5
➤ SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SERVICES.....	6
➤ SAVOIR OUVRIR L'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT DE SERVICES EXTERNES DANS UNE POSTURE D'ÉTAT-PLATEFORME	6
<b><u>III. FORMER</u></b> .....	<b>7</b>
➤ ATTRIBUER À L'ÉCOLE UN RÔLE CLÉ DANS LA TRANSITION NUMÉRIQUE.....	7
➤ PENSER LES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES DANS LA PERSPECTIVE LARGE DES USAGES ET D'UN PROJET PÉDAGOGIQUE CLAIR .....	8
➤ DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES ET LA CULTURE NUMÉRIQUE DE LA POPULATION GENEVOISE .....	8
<b><u>IV. PROTÉGER</u></b> .....	<b>9</b>
➤ CRÉER DE LA CONFIANCE .....	9
➤ DONNER LES MOYENS DE COMBATTRE LA CRIMINALITÉ ET L'UTILISATION ABUSIVE DES DONNÉES.....	9
➤ PRÉVENIR ET RÉPONDRE .....	10
<b><u>V. PROMOUVOIR</u></b> .....	<b>10</b>
➤ AMÉLIORER LES CONDITIONS-CADRES POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES À GENÈVE .....	11
➤ FAVORISER L'ÉCHANGE HUMAIN DANS UN MONDE NUMÉRIQUE .....	11
➤ POSITIONNER LA GENÈVE INTERNATIONALE COMME LA CAPITALE MONDIALE DE LA GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE .....	12
<b><u>VI. RÉGULER</u></b> .....	<b>12</b>
➤ METTRE EN PLACE DES DISPOSITIONS LÉGALES PERMETTANT L'EXPÉRIMENTATION TOUT EN RÉGULANT .....	13
➤ RENFORCER LES COMPÉTENCES ET LA CULTURE NUMÉRIQUES DES RÉGULATEURS .....	13
➤ INSTITUER UNE COMMISSION ÉTHIQUE ET NUMÉRIQUE .....	13

## i. Principes

*L'Etat est pluriel. Il envisage de remplir son rôle dans ces cinq dimensions de manière équilibrée et cohérente. Il appuie son action sur les principes généraux et transversaux importants suivants :*

### ➤ Approche centrée usagers

- Constat :
  - Les citoyens ont aujourd'hui des attentes plus élevées en matière de service et d'interaction avec leur administration publique.
  - L'administration doit donc s'adapter au plus aux attentes et aux besoins des usagers ainsi que profiter de leurs retours pour améliorer ses processus.
  - Par ailleurs se pose le défi de la fracture numérique\* si l'on ne veut pas laisser de côté une partie de la population.
- Proposition :
  - L'Etat conçoit des prestations répondant aux attentes et aux besoins des usagers dans une dynamique de co-construction. Il inscrit cette approche dans la perspective d'une société numérique qui n'exclut personne.
- Actions envisagées :
  - A Pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des citoyens et profiter de leurs retours pour améliorer les processus de l'administration, impliquer les usagers dans l'amélioration continue des services qui leur sont proposés et co-construire de nouveaux services.
  - B Pour simplifier la vie des entreprises, associer des entrepreneurs à l'identification des difficultés administratives afin de tenter de les résoudre.

*\*fracture numérique : disparités entre les personnes ayant accès et qui utilisent les technologies de l'information et de communication (connexion, équipement, maîtrise de l'information) et les autres. Elle peut être sociale, territoriale, générationnelle.*

### ➤ Confiance

- Constat :
  - Parce que le numérique peut faire peur et peut déstabiliser, le dialogue avec toutes les parties prenantes est important pour :
    - prendre conscience des enjeux liés au numérique et générer la confiance indispensable si l'on désire maintenir une dynamique positive et
    - bénéficier d'un retour de la population sur ses attentes ou ses craintes et pouvoir ainsi adapter la manière de gérer leurs données.
- Proposition :
  - L'Etat prend la mesure des défis liés à la confiance à l'ère numérique. Il comprend son rôle de garant et de référent de la confiance dans les relations entre les acteurs de la société numérique.
- Actions envisagées :
  - A Pour jouer un rôle de garant de la confiance, s'engager sur les fonctions régaliennes (relevant de la puissance publique) de l'Etat à l'ère numérique.

- B Pour renforcer le dialogue avec les citoyens et les entreprises, organiser des événements dédiés.
- C Pour maintenir un dialogue continu, mettre en place une plateforme de discussion en ligne.

➤ **Respect des données**

- Constat :
  - Les données sont aujourd'hui à la fois une ressource stratégique qu'il faut savoir valoriser et une ressource à protéger, en particulier en ce qui concerne les données personnelles.
- Proposition :
  - Les données sont au cœur de la personnalité numérique et du fonctionnement de notre société. L'Etat protège et valorise celles qu'il crée et qu'il gère au quotidien; dans ce contexte, il favorise la maîtrise et l'usage de leurs données personnelles par les individus.
- Actions envisagées :
  - A Pour permettre leur valorisation, ouvrir les données publiques de l'administration genevoise.
  - B Pour favoriser la maîtrise et l'usage de leurs données personnelles par les individus, mettre en place un espace "*Mes Données*" sur l'espace personnel e-démarche de chaque citoyen.
  - C Pour encourager l'innovation et l'amélioration des services publics, promouvoir une véritable culture de la donnée\* au sein de l'administration.

*\*culture de la donnée : une culture d'entreprise qui comprend que les données sont une ressource stratégique qu'il s'agit de valoriser et protéger.*

➤ **Ethique**

- Constat :
  - Le numérique doit constituer une opportunité pour dessiner un monde meilleur et mettre l'homme au sein du dispositif. Se pose notamment la question de nos choix sociétaux et des manières de faire qui en découlent.
- Proposition :
  - L'action de l'Etat s'inscrit dans une démarche de réflexion continue pour prendre en compte les défis éthiques que pose la transition numérique (par exemple, ceux liés à l'intelligence artificielle, aux voitures autonomes ou à la protection de la personnalité).
- Actions envisagées :
  - A Pour prendre en compte ces enjeux à tous les niveaux de l'administration cantonale, sensibiliser et former les collaborateurs aux aspects éthiques liés au numérique.
  - B Pour dessiner un monde meilleur et mettre l'homme au centre du dispositif, constituer un comité 'éthique et numérique' composé notamment de membres de la société civile et des milieux académiques.

➤ **Efficiences**

- Constat :
  - Les technologies numériques permettent de dématérialiser les relations entre le citoyen ou l'entreprise et l'Etat, démarche initiée avec les stratégies e-Gouvernement\*. Dans un second temps, il s'agit désormais de travailler avec une posture d'agilité\*,

d'ouverture et d'innovation pour mieux servir le citoyen. L'automatisation des tâches permet aux collaborateurs de se concentrer sur des activités à valeur ajoutée humaine, notamment dans le contact avec les usagers.

- Proposition :
  - L'Etat promeut une culture de l'agilité\* et de l'innovation basée sur la co-construction, la collaboration et l'ouverture. Avec pour objectif de mieux servir les usagers, cette approche est nécessaire pour améliorer, voire même bouleverser le fonctionnement de l'administration tout en valorisant ses collaborateurs.
- Actions envisagées :
  - A Pour engager l'ensemble du personnel de l'Etat dans la recherche de gain en efficience et afin de se concentrer sur les activités à valeur ajoutée humaine, organiser des challenges d'innovation\* interne à l'administration cantonale.
  - B Pour saisir les opportunités de gain d'efficience dans la gestion et dans les prestations fournies par l'administration, assurer l'expérimentation de technologies de rupture, telles la blockchain ou l'intelligence artificielle, en tenant compte des risques et des opportunités.
  - C Pour se libérer de la pensée en silo (qui empêche la communication entre services) et des hiérarchies en recherche d'agilité, explorer de nouveaux modes d'organisation, dont l'holocratie\*.

*\*stratégies eGouvernement : visant à la dématérialisation des relations entre le citoyen ou l'entreprise et l'Etat, à l'image de la déclaration fiscale électronique.*

*\*agilité : capacité à s'adapter rapidement à des situations changeantes, résilience et autonomie des équipes.*

*\*challenge d'innovation : démarche d'innovation ouverte qui permet la co-crédation de solutions à un problème ou défi déterminé.*

*\*holocratie : mode d'organisation qui favorise la réflexion collective et de manière décentralisée plutôt que hiérarchique*

En tous temps, la politique numérique de l'Etat de Genève s'inscrit dans la perspective d'un développement équilibré et durable.

## ii. Faciliter

1. *Genève encourage la démocratie participative à travers les outils numériques pour renforcer la participation des citoyens (la démocratie participative est une forme de partage et d'exercice du pouvoir fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique).*
2. *En s'appuyant sur les opportunités offertes par le numérique, Genève poursuit la simplification des démarches administratives et développe de nouveaux services au bénéfice des citoyens et des entreprises, à l'écoute de leurs besoins.*

### ➤ Renforcer et élargir la participation citoyenne

- Constat :

- Au-delà des outils de la démocratie directe, les outils et les pratiques du numérique permettent de faciliter une participation citoyenne élargie.
- Proposition :
  - Renforcer et élargir la participation citoyenne grâce au numérique.
- Actions envisagées :
  - A Pour permettre aux citoyens de contribuer à l'élaboration de bases légales, de normes, de règlements ou de projets, mettre une plateforme de consultation et de co-crédation citoyenne à disposition des services de l'administration cantonale.
  - B Pour permettre aux citoyens de soumettre leurs propositions aux services de l'Etat, établir une base d'idées ouverte à contributions.
  - C Pour baisser les barrières à la collecte de signatures, expérimenter la collecte de signatures en ligne (*E-collecting*).
  - D Pour améliorer la transparence des processus décisionnels, communiquer régulièrement et documenter les étapes d'avancement de projets par des plateformes numériques.
  - E Pour rendre compréhensible les démarches de l'administration, simplifier le langage utilisé dans la communication, notamment par la publication d'un guide propositions de reformulations à l'attention des collaborateurs de l'administration et d'un guide de jargon administratif à l'attention des citoyens.
- **Simplification des démarches administratives et développement de nouveaux services**
  - Constat :
    - L'introduction du numérique dans l'interaction entre le citoyen et l'administration cantonale a permis la dématérialisation de démarches et de prestations (e-démarches), par exemple la déclaration fiscale.
  - Proposition :
    - Poursuivre la simplification des démarches administratives en co-crédant de nouveaux services avec les usagers.
  - Actions envisagées :
    - A Pour impliquer les parties prenantes et les usagers, s'appuyer sur Genève Lab, le laboratoire d'innovation numérique de l'administration genevoise qui privilégie les démarches pluridisciplinaires de co-crédation, de prototypage et d'expérimentation avec la société civile.
    - B Pour fournir des prestations en ligne avec les fonctions régaliennes (relevant de la puissance publique) de l'Etat en tenant compte des possibilités technologiques, repenser les tâches qui incombent à l'Etat.
    - C Pour mieux répondre aux besoins des citoyens et des entreprises, co-crédant de nouveaux services et prestations avec les usagers à leur service.
- **Savoir ouvrir l'Etat au développement de services externes dans une posture d'Etat-plateforme**
  - Constat :
    - Le monde de l'Internet est marqué par le succès du modèle de plateforme, modèle selon lequel il s'agit de fournir des infrastructures et des ressources facilitant le développement de services pour les usagers. La notion d'Etat plateforme oppose le

modèle d'Etat distributeur automatique à celui d'Etat bazar. Dans le premier, le citoyen se présente à un guichet pour obtenir une prestation ; dans le second, l'Etat fournit une infrastructure sur laquelle un ensemble d'acteurs peut créer des prestations fournies aux citoyens.

- Proposition :
  - Saisir les outils numériques dans une posture d'ouverture et de transparence pour permettre le développement de services externes, dans une approche d'Etat-plateforme.
- Actions envisagées :
  - Pour faciliter le développement de nouveaux services par la société civile, mettre en œuvre une stratégie Open data\*.
  - Pour favoriser l'émergence de nouveaux services à valeur ajoutée sur la base des données mises à disposition tant par le public que par le privé, fédérer les acteurs locaux autour d'une dynamique commune dans une logique *smart city*\* et dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie.

*\*Open Data : données ouvertes, ou la mise à disposition publique de données numériques pour un usage et accès laissés libres aux usagers.*

*\*Smart city, ou ville intelligente : se dit d'une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication, en particulier des capteurs, pour améliorer la qualité de vie des habitants et augmenter l'efficacité énergétique.*

### iii. Former

1. *Genève accompagne ses citoyens dans la compréhension et l'appropriation des enjeux du numérique et dans l'évolution ou l'émergence des métiers de demain.*
2. *Genève bâtit une école juste et créative intégrant le numérique comme objet d'éducation et comme outil.*

#### ➤ **Attribuer à l'école un rôle clé dans la transition numérique**

- Constat :
  - La transition numérique concerne toutes les dimensions de la formation : les contenus d'apprentissage, la façon d'apprendre, les compétences visées, comme la capacité à innover et l'esprit de projet. Pour adapter l'école au monde numérique, la gestion du changement, l'accompagnement de l'ensemble des acteurs de l'école est indispensable.
- Proposition :
  - Attribuer à l'école un rôle clé dans la transition numérique.
- Actions envisagées :
  - A Pour faire monter en compétence les enseignants, les accompagner dans l'appropriation des enjeux sociétaux et pédagogiques du numérique.
  - B Pour refléter les changements qui touchent à tous les domaines de la société, considérer le numérique comme un sujet s'inscrivant dans toutes les disciplines existantes et non pas une nouvelle discipline.
  - C Pour faciliter les échanges de bonnes pratiques pédagogiques, renforcer leur partage, tant sur les méthodes que sur les contenus.

- D Pour favoriser la transition des processus d'apprentissage, accélérer l'innovation.
  - E Pour assurer l'adoption large d'une stratégie numérique, co-crée un guide du numérique à l'école avec les élèves, les enseignants, et les parents.
  - F Pour favoriser l'interdisciplinarité et l'agilité, diffuser des méthodes et des outils de prototypage et d'expérimentation.
  - G Pour prévenir les risques posés pour la santé et le développement de l'enfant, l'école assume sa responsabilité de santé publique dans le déploiement du numérique à l'école.
- **Penser les équipements numériques dans la perspective large des usages et d'un projet pédagogique clair**
- Constat :
    - Si le numérique est matérialisé par un ensemble d'appareils (smartphones, tablettes, capteurs, ...) et une infrastructure (Wifi, ...), son utilisation va bien au-delà du seul déploiement d'équipement.
  - Proposition :
    - Penser ces équipements dans le cadre plus large des usages et d'un projet pédagogique clair, plutôt que par la simple mise à disposition d'un équipement spécifique.
  - Actions envisagées :
    - A Pour assurer l'adhésion, s'appuyer sur les usages des enseignants, des élèves et des parents dans les orientations d'environnement (c'est-à-dire les services et équipements utilisés).
    - B Pour augmenter le succès des décisions d'environnement (c'est-à-dire les services et équipements utilisés), les inscrire sur la base d'un projet pédagogique affirmé.
    - C Pour permettre l'utilisation de nouveaux services en ligne et l'utilisation d'appareils mobiles, offrir une connexion sans fil dans toutes les classes de l'enseignement public genevois, facteur d'inclusion (qui permet d'inclure chacun) et pré-requis d'une école intégrant le numérique comme objet d'éducation et comme outil.
    - D Pour tenir compte d'un contexte dans lequel les élèves sont souvent déjà connectés, étudier la question de l'"Apportez votre équipement personnel de communication" (*BYOD, Bring Your Own Device*) et de la mobilité.
- **Développer les compétences numériques et la culture numérique de la population genevoise**
- Constat :
    - L'utilisation de plus en plus importante des technologies numériques dans la vie des citoyens et dans les entreprises interpelle. La demande en compétences numériques sur le marché du travail augmente, tant pour les adultes que pour les futures générations. Si certains emplois sont amenés à disparaître, d'autres apparaîtront. L'enjeu est celui des compétences individuelles pour évoluer de manière sûre et compétente dans un monde numérique en tant que citoyen et acteur économique.
  - Proposition :
    - Développer les compétences numériques et la culture numérique de la population genevoise et des entreprises du canton.

- Actions envisagées :
  - A Pour sensibiliser la population genevoise et les entreprises, communiquer sur le défi de la formation continue pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie.
  - B Pour accompagner les citoyens dans leur parcours de formation tout au long de la vie, proposer activement des formations continues ciblées sur les parcours individuels.
  - C Pour fournir une offre de formation correspondant à la demande, associer la population, le tissu économique, le secteur académique et l'administration au développement de formations initiales et continues.
  - D Pour développer des compétences sociales, de la créativité et de l'esprit critique, renforcer l'interdisciplinarité et une pédagogie collaborative en mode projet.
  - E Pour définir les objectifs pédagogiques, s'appuyer sur un référentiel de compétences numériques évolutif (à l'image du cadre européen de référence pour les langues avec les niveaux A1, A2, B1, etc.).
  - F Pour inventer le futur, renforcer les liens entre les filières d'enseignements et le tissu local autour de ses grands pôles d'innovation.
  - G Pour responsabiliser les citoyens, sensibiliser sur l'identité numérique.

#### iv. Protéger

1. *La protection de l'individu, notamment dans sa dimension de personnalité numérique, est garantie.*
2. *Genève saisit les opportunités qu'offre le numérique, tout en tenant compte des impératifs de sécurité respectant les libertés individuelles.*

##### ➤ Créer de la confiance

- Constat :
  - La confiance est essentielle dans toute interaction entre les citoyens, les entreprises et l'Etat. Dans un monde numérique, les vecteurs de confiance sont remis en cause.
- Proposition :
  - Engager des actions de communication et de mise à disposition d'outils à même de soutenir, établir et renforcer la confiance dans une société numérique.
- Actions envisagées :
  - A Pour renforcer la confiance, favoriser la maîtrise de leurs données personnelles par les individus dans leurs relations avec l'Etat.
  - B Pour augmenter l'impact des bases légales existantes, communiquer auprès du public et des entreprises sur les bases légales en matière de protection des données (au niveau cantonal, national, international).
  - C Pour renforcer la transparence de l'administration, permettre aux citoyens de savoir qui a accédé aux données les concernant.

##### ➤ Donner les moyens de combattre la criminalité et l'utilisation abusive des données

- Constat :

- Avec l'explosion des données générées chaque instant, c'est également la disparition des barrières physiques dont il faut prendre acte. Les interconnexions entre les acteurs locaux et extérieurs sont fortes. La cybersécurité est un enjeu majeur qui nécessite des ressources conséquentes et une volonté politique claire.
- Proposition :
  - Donner les moyens de combattre la cybercriminalité et l'utilisation abusive des données.
- Actions envisagées :
  - A Pour assurer une réponse rapide de la police en cas de besoin et opérationnaliser la protection, créer une unité dédiée à la cybercriminalité au sein de la police cantonale genevoise.
  - B Pour renforcer la cybersécurité, monter un organe de coordination et d'échange de responsables sécurité des collectivités publiques et d'entreprises pour partager les connaissances en cas de crise.
  - C Pour répondre aux demandes des citoyens et des entreprises en matière de cybersécurité et renseigner sur les activités criminelles identifiées, mettre en place un guichet sur la cybersécurité.
  - D Pour assurer des bases légales strictes en matière de protection des données, s'engager au niveau fédéral pour une révision de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) au moins aussi restrictive que le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne.

#### ➤ **Prévenir et répondre**

- Constat :
  - La cybersécurité est un enjeu majeur et les vulnérabilités peuvent être sous-estimées tant par les citoyens que par les entreprises. Les attaques sont constantes et peuvent avoir un fort impact de nuisance, notamment en matière économique.
- Proposition :
  - Agir sur deux pans : la prévention et la réponse, en cas d'attaque ou de brèche, auprès de la population et des entreprises.
- Actions envisagées :
  - A Pour sensibiliser et responsabiliser les entreprises et les citoyens, communiquer régulièrement sur les bonnes pratiques numériques, mettant en avant les risques et les façons de se protéger.
  - B Pour informer sur l'enjeu de l'identité numérique, se positionner clairement sur le sujet et promouvoir une solution qui préserve le rôle régalién (relevant de la puissance publique) de l'Etat en la matière.
  - C Pour permettre une réaction rapide après un incident dans une entreprise, proposer un protocole d'intervention et de communication avec les entreprises.
  - D Pour permettre le suivi des développements technologiques, s'appuyer sur des méthodes de veille et de prospective.

#### **v. Promouvoir**

1. *En bâtissant sur ses forces et les priorités du canton, Genève stimule le développement économique, la recherche et l'innovation, dans une économie numérique génératrice de bien-être et de valeur ajoutée.*

2. *Genève appuie les travaux de la Genève internationale en matière de numérique et collabore avec les organisations internationales présentes sur son territoire pour nourrir sa transition numérique.*

➤ **Améliorer les conditions-cadres pour accompagner la transition numérique des entreprises à Genève**

- Constat :
  - Face aux bouleversements amenés par le numérique, les entreprises établies dans notre canton font face à une concurrence nouvelle et à une évolution des usages. Elles doivent se réinventer face à cette nouvelle donne. Par ailleurs, les technologies nécessitent de nouvelles compétences et expertises qu'il s'agit d'acquérir ou d'attirer.
- Proposition :
  - Améliorer les conditions-cadres pour accompagner la transition numérique des entreprises à Genève
- Actions envisagées :
  - A Pour faciliter la reconversion d'employés dont le métier tend à être automatisé, offrir un incitatif financier (par exemple subvention ou rabais fiscal) aux entreprises qui forment leurs collaborateurs en vue d'une réorientation.
  - B Pour soutenir les acteurs innovants, définir des critères d'attribution de marchés publics qui mettent en valeur l'innovation.
  - C Pour favoriser une dynamique autour des technologies de rupture à Genève, faciliter l'installation d'entreprises, de chercheurs et de talents spécialisés.
  - D Pour faciliter le développement de nouveaux services pour la population ou les entreprises, favoriser l'ouverture des données publiques au moyen d'une stratégie Open data.
  - E Pour répondre aux attentes d'entreprises utilisant des technologies de rupture dans le cadre de leurs opérations, à l'image de la blockchain, développer des interfaces entre le monde de ces technologies et le cadre légal genevois.

➤ **Favoriser l'échange humain dans un monde numérique**

- Constat :
  - Les écosystèmes numériques vivent non seulement d'échanges en ligne, mais d'échanges en présentiel. On a tendance, avec le numérique, de ne privilégier que les échanges via ces canaux dématérialisés. Même si ces derniers représentent une indéniable plus-value, l'expérience montre l'importance de conserver et de valoriser des échanges humains.
  - Dans le même ordre d'idées, nous allons être confrontés à un enjeu bien plus ambitieux et fondamental que celui de la lutte contre la fracture numérique\*: c'est celui de la cohésion sociale, du "vivre ensemble" malgré l'isolement des individus qui peut être généré par la technique et la marginalisation. Cette cohésion sociale est pourtant essentielle à toute action politique au sens fort du terme.
- Proposition :
  - Favoriser l'échange humain par des rencontres dans le monde physique autour du numérique.
- Actions envisagées :

- A Pour valoriser les bonnes pratiques, co-cr  er une charte du num  rique responsable avec les entreprises et la soci  t   civile et instituer un processus de labellisation (   l'image du label «1+ pour tous » dans le domaine de l'emploi).
- B Pour favoriser les   changes entre les entreprises, le secteur acad  mique, le secteur public et la soci  t   civile, cr  er des espaces d'interaction physique et des   v  nements pour favoriser la d  couverte et l'  change autour du num  rique.
- C Pour renforcer la dynamique positive sur ce sujet    Gen  ve, continuer    organiser des   v  nements favorisant les   changes entre les acteurs locaux.
- D Pour assurer la coh  sion sociale dans un monde num  rique, instituer un r  seau de lieux r  partis sur le territoire afin d'accompagner ceux qui en ont besoin dans la compr  hension et l'utilisation du num  rique.

*\*fracture num  rique : disparit  s entre les personnes ayant acc  s et qui utilisent les technologies de l'information et de communication (connexion,   quipement, ma  trise de l'information) et les autres. Elle peut   tre sociale, territoriale, g  n  rationnelle.*

➤ **Positionner la Gen  ve internationale comme la capitale mondiale de la gouvernance du num  rique**

- Constat :
  - De nombreux acteurs de la gouvernance de l'Internet sont pr  sents    Gen  ve. De plus, les organisations actives dans des domaines cl   tels la sant  , la propri  t   intellectuelle ou encore le commerce sont bas  s dans notre canton. La Gen  ve internationale offre un cadre propice aux travaux portant sur le futur du monde transform   par le num  rique.
- Proposition :
  - Positionner la Gen  ve internationale comme la capitale mondiale de la gouvernance du num  rique.
- Actions envisag  es :
  - A Pour b  tir sur les forces de la Suisse comme coffre-fort de donn  es et positionner Gen  ve comme un centre de comp  tences en mati  re de donn  es, contribuer    l'  tablissement d'archives num  riques des organisations internationales en Suisse en associant des partenaires de l'  conomie et de la soci  t   civile, en respectant des imp  ratifs de s  curit   et en offrant une l  gislation claire et attrayante.
  - B Pour mieux r  pondre aux besoins de nos partenaires internationaux en mati  re d'infrastructures num  riques,   tudier les besoins des organisations internationales bas  es    Gen  ve par la constitution d'un groupe de travail ad hoc.

**vi. R  guler**

1. *Afin de permettre une prise en compte rapide des changements de pratiques    l'  re num  rique, Gen  ve adapte son cadre l  gal cantonal existant et est force de proposition au niveau f  d  ral en termes d'  volution de normes l  gales.*

2. *Générer des conditions-cadres permettant l'innovation, notamment législative (dont le soft law) et facilitant l'expérimentation de solutions innovantes et adaptées au changement.*

- **Mettre en place des dispositions légales permettant l'expérimentation tout en régulant**
  - Constat :
    - Les développements technologiques et les nouveaux usages qui y sont associés prennent de vitesse notre cadre normatif.
    - Les textes légaux, de par leur procédure d'adoption, voire de par leur nature, fixent après coup les règles d'utilisation de techniques lorsqu'elles sont déjà éprouvées. Ainsi, les Etats se soucient-ils à peine de réglementer la monnaie virtuelle qu'est le Bitcoin.
  - Proposition :
    - Mettre en place des dispositions légales permettant l'expérimentation tout en régulant - en particulier sous forme de clauses d'exception.
  - Actions envisagées :
    - A Pour faciliter l'expérimentation, autoriser celle-ci de manière transitoire pour réguler ensuite, afin de mieux détecter les besoins en termes de régulation.
    - B Pour permettre l'adéquation des normes aux pratiques numériques, renoncer à inscrire des technologies dans la loi, mais exprimer clairement les attentes sous forme de principes directifs, de résultats finaux exigés ainsi que les buts poursuivis.
  
- **Renforcer les compétences et la culture numériques des régulateurs**
  - Constat :
    - Les bases légales peuvent être une barrière à l'adoption du numérique, ou fournir une protection insuffisante. Afin de permettre leur évolution adaptée, les régulateurs, tant juristes que politiques, doivent être sensibilisés aux enjeux du numérique.
  - Proposition :
    - Renforcer les compétences et la culture numériques des régulateurs.
  - Actions envisagées :
    - A Pour améliorer la cohérence du cadre juridique et des développements technologiques et d'usage, établir un groupe de travail de juristes de l'Etat en lien étroit avec les acteurs du numérique à Genève.
    - B Pour augmenter la compétence du personnel de l'administration cantonale contribuant à la définition et à la mise en œuvre de normes légales et réglementaires, lui faciliter l'accès à des formations dédiées, et notamment à des MOOC\* (Massive Open Online Course).
    - C Pour permettre aux législateurs de se forger des opinions, mettre à disposition du législateur des expertises en matière numérique.

\*MOOC : formations ouvertes en ligne à tous.

- **Instituer une commission éthique et numérique**
  - Constat :

- La transition numérique pose d'innombrables questions éthiques, à l'image des véhicules autonomes, de la robotisation ou de l'intelligence artificielle.
- Proposition :
  - Afin de soutenir l'Etat dans ces démarches, il s'agit d'instituer une commission éthique et numérique. Cette commission pourrait être saisie de questions éthiques par chacun des trois pouvoirs (exécutif, législatif, juridique) en vue de la formulation de recommandations.
- Actions envisagées :
  - A Pour assurer une discussion large des enjeux liés au numérique, constituer cette commission avec des experts issus de différents domaines, en lien avec les hautes écoles.
  - B Pour faciliter la participation citoyenne aux débats éthiques, déterminer un processus de saisie par un ensemble de citoyens de cette commission éthique et numérique en vue de la publication de recommandations.
  - C Pour renforcer la qualité des travaux de la commission, l'appuyer avec un réseau de référents technologiques thématiques (spécialistes algorithmes, bioinformatique, ...) issus du secteur privé, académique ou public.